

**SOMMET MONDIAL DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX
SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
Lyon les 4 et 5 décembre 2003**

Forum thématique N° 2 Logiciels libres, médias locaux et intelligence collective

Contribution du Conseil de développement du Grand Lyon

Le logiciel libre est devenu un outil démocratique, ce n'est plus un simple outil de communautés scientifiques, il est réellement ouvert maintenant à la fois au citoyen et à l'économie.

L'intelligence collective est aussi une intelligence économique : les outils et méthodes sont démocratiques, et descendent vers l'individu, vers les entreprises, vers les professions libérales, ... le télétravail. C'est un levier pour les pays en développement et le sud : cela permet un partage des connaissances au niveau mondial.

On assiste à la convergence des « devices » : télévision, radio, ordinateurs personnels, téléphones, agendas électroniques, machines diverses ... les automobiles parlent, les téléphones prennent des photos, ce qui nous aurait fait sourire il y a 30 ans. Des nouvelles pratiques, pas toujours prévues par les concepteurs, se développent.

Le « libre » est un outil pertinent pour les réseaux d'information, les portails qu'ils soient économiques, citoyens ou informatifs. Mais attention pour une collectivité à ne pas laisser se multiplier les portails d'infos locales ...

Quel est le rôle des pouvoirs locaux ? Est-ce uniquement la fourniture de « tuyaux » ? Est-ce un rôle de filtrage, de modérateur ? La collectivité a une part importante à jouer mais elle doit être définie avec précision.

Le « libre », c'est exclusivement du « contenu », par opposition aux « tuyaux » qui sont constitués par les réseaux. Il y faut une orientation client : des interfaces professionnelles, des outils conviviaux, des notions de marketing et de valeur ajoutée. Le pouvoir économique est bien au niveau des contenus et il faut un filtrage sérieux.

Il y a une complémentarité des médias locaux : journaux, magazines, radios, télévisions, web. La radio n'a pas tué le papier, le web n'a pas tué la télévision. Il faut donc considérer les outils du « libre » comme un ajout aux autres médias historiques. Il faudra aussi considérer les complémentarités avec le génie documentaire et la gestion des connaissances, forum 3 du Sommet.

Les logiciels libres tout comme certains médias locaux soutenus par la collectivité publique sollicitent l'individu dans sa capacité voire son besoin fondamental d'être contributif au développement d'un projet collectif ou plus largement de mettre sa contribution au service du bien collectif dans l'idée qu'il s'en fait : c'est probablement là où se situe le point commun des deux outils qui les met naturellement au service de l'intelligence collective.

Là où les logiciels et les médias commerciaux suivent la logique de rentabilité d'une offre descendante, les logiciels libres et certains médias locaux vont en effet enrichir leurs contenus de tout ce qui fonde l'intelligence collective d'un territoire : la capacité d'individus à se mettre en réseau, à s'investir dans un projet collectif et à prendre conscience de leur propre responsabilité individuelle. Nous sommes ici dans le champ du besoin réel de l'individu qui construit l'offre de contenus.

Les NTIC en sont une illustration. En effet, les biens touchant à l'information sont plus facile à dupliquer et à déployer dans les pays pauvres et à faible infrastructure. Leur création initiale est souvent possible avec peu de ressources, comme l'a démontré avec éclat le développement des logiciels libres. Cela permet à tous les pays, riches ou pauvres, de participer au mouvement mondial de création des richesses immatérielles. La limitation de certaines évolutions techniques (composantes logicielles d'équipements matériels banalisés) permet de suivre ces évolutions sans avoir à renouveler systématiquement des matériels coûteux.

Ce processus, qui a fait ses preuves, est remis en cause. Des tentatives ont actuellement lieu en

vue de faire adopter, par le Conseil et le Parlement Européen, l'extension de la brevetabilité aux logiciels, les logiciels libres étant les premiers visés. Cet état de fait serait un obstacle dans les relations que peuvent nouer les collectivités locales françaises avec des collectivités relevant d'un autre État, pour la construction d'une société de l'information respectueuse de cette diversité.